

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Etaient présents : Mmes Sara BERTHET, Claudette BOCH, Monique CHEVALLIER, Lucette GIRAUD, et Michèle MENARINI. MM. Joël CECILLE, Régis GIRAUD, , David MOLLIEUX et Nicola TEDESCO

Excusés : Brigitte LEKHAL

Absent: Gilles GIRAUD

Pouvoir : Brigitte LEKHAL donne pouvoir à Sara BERTHET

Secrétaire : David MOLLIEUX

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Affectation des résultats

Le trésorier a fait remarquer, que lors du vote en avril 2016 des documents budgétaires, la délibération pour l'affectation des résultats avaient été omise. S'agissant d'une régularisation d'écriture comptable, les chiffres ayant été inscrit au Budget Principal, celle-ci est prise ce jour à l'unanimité.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Marché parking de l'Eglise

Madame le Maire rappelle au Conseil le dossier d'aménagement du parking de l'Eglise, inscrit dans le mini contrat de développement et prévu au budget primitif.

La commission des marchés s'est réunie le 02/09/2016 ; après examen des offres et afin d'éviter tout avenant au marché, des compléments de travaux et de prix concernant : purges, caniveaux, bordures et reprise de maçonnerie ont été demandés aux entreprises soumissionnaires.

Elle présente au Conseil les travaux à réaliser et les différentes propositions reçues et donne la parole à la Commission des marchés qui a étudié ces offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, retient la proposition de l'entreprise MANNO pour un montant HT de 124 423.50€ et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Demande de subvention pour enfouissement Réseaux

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a été décidé de réaliser un enfouissement des réseaux secs aériens secteur de La Martinière.

Concernant l'enfouissement des réseaux France Télécom, le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la demande de subventions concernant l'enfouissement des réseaux, sollicite l'aide financière du Conseil départemental la plus élevée possible ; demande au Conseil départemental l'autorisation de commencer les travaux et donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer les pièces nécessaires.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Rapport eau

En application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire rappelle l'obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Madame le Maire présente au Conseil le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, rapport faisant état de l'ensemble des éléments constitutifs du service de distribution de l'eau potable (travaux réalisés, analyses effectuées, facturation de l'eau, patrimoine,...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Commune.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Affouages

Madame le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de l'ONF concernant les coupes à asseoir en 2017 en forêt communale relevant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2017 : parcelles 13 et 14 d'une superficie totale de 10,01ha ; demande à l'ONF de bien vouloir procéder au

martelage de la coupe ; précise que le mode de délivrance des bois d'affouages se fera par délivrance des bois sur pied ; indique qu'à partir de l'année 2017 les affouages sont ouverts aux résidents secondaires et fixe la taxe d'affouages à 70€

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la Commission d'affouages.

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil Municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Messieurs Joël CECILLE et Régis GIRAUD.

le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et pour signer les pièces nécessaires.

Pour : 10

contre : 0

abstention : 0

Modification des statuts

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire, en date du 14 septembre 2016, concernant la mise en conformité, avec la Loi NOTRe , des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre, selon le projet annexé à la présente et demande à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir prendre un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Questions diverses:

- Madame le Maire fait part à l'assemblée du versement de solde de subventions par le Conseil Départemental d'un valeur d'environ 30 000€ concernant l'aménagement du parking de l'école et des travaux du cimetière.
- Le Maire informe le conseil de la bonne rentrée scolaire avec un effectif de 20 élèves dont une dizaine participant aux activités périscolaires.
- Lucette GIRAUD, conseillère municipale, rappelle au conseil sa proposition lors de la séance du mois de juillet. A savoir, l'élaboration d'une enquête auprès des administrés portant réflexion sur les équipements d'assainissement de chacun. Elle soumet à l'assemblée son projet en précisant que ce sondage n'engage ni la commune, ni les propriétaires. Après débat, Madame le Maire pense qu'il s'agit d'une bonne base pour constituer un dossier "Assainissement". Elle propose d'examiner ce projet d'enquête, de le compléter, si besoin, et de le soumettre au vote du conseil lors de la prochaine séance.
- Sara BERTHET informe le conseil de la formation reçue par le prestataire informatique pour mettre en ligne un maximum d'informations sur le site internet de la commune qui peut être consulté, dorénavant, par tous.

Fin de la séance : 19h45

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 26 septembre deux mil seize à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Mme Le Maire, Monique CHEVALLIER

